Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-217400167-20261007-DE2026096-DE

COMMUNE D'ARCHAMPS **DE2026096**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE2026096

Le sept octobre deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 02 octobre 2026

Présents : David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, Benoît HALILAJ, Alina STOIAN, Anaïs REY-LAESER, Anne RIESEN, Nathalie HERLEMONT, Cyril KHAROUA, Philippe BAUDRION.

Absents excusés : Anaïs FRANCESCHI, Nicole GOUJON, François CATHERINET, Nicolas BONCI.

Secrétaire de séance : Benoit HALILAJ.

Pouvoirs :

- Nicole GOUJON a donné pouvoir à Vincent MAYET,
- François CATHERINET a donné pouvoir à Véronique MAGNIN,
- Nicolas BONCI a donné pouvoir à Manuel RITLEWSKI

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 731-3 ;
Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant que la commune a l'obligation de désigner un conseiller municipal en tant que correspondant incendie et secours, interlocuteur privilégié du Service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) ;
Considérant que ce correspondant a pour mission d'informer et de sensibiliser le Conseil Municipal et les habitants sur la prévention, l'évaluation des risques de sécurité civile, et la préparation des mesures de sauvegarde ;

Le correspondant a également la mission de participer à la mise en œuvre des obligations communales de planification (PCS) et de défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant défense et propose la candidature de Vincent MAYET à ce poste.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-217400167-20261007-DE2026096-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **DÉSIGNE** Vincent MAYET, en tant que correspondant défense de la commune.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire
Benoit HALILAJ

Le Maire
David ZAMOFING

MAIRIE D'ARCHAMPS (Haute-Savoie)

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :
Télétransmis en préfecture le :
Affiché le :